

Rapports S-99 pour l'année 2011

Selon le document d'application de la réglementation S-99 intitulé « Rapports à soumettre par les exploitants de centrales nucléaires », les exploitants de centrales nucléaires au Canada doivent présenter des rapports officiels à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) concernant les événements définis dans les lignes directrices du document S-99.

Voici une liste des rapports d'événements associés au document S-99 qui ont été générés par les opérations de la centrale nucléaire de Point Lepreau d'Énergie nucléaire NB en 2011.

Énergie nucléaire NB fait une mise à jour trimestrielle de cette liste.

Rapports sur les faits saillants

Dans certains cas, les événements associés au S-99 font l'objet d'un Rapport sur les faits saillants (RFS) et sont présentés par le personnel de la Commission canadienne de sûreté nucléaire à la Commission de la Commission canadienne de sûreté nucléaire lors d'une assemblée publique. Ces événements sont habituellement des événements qui revêtent une certaine importance. Il s'agit aussi d'événements qui peuvent susciter l'intérêt du public. Ces événements qui ont fait l'objet d'un Rapport sur les faits saillants seront surlignés en bleu sur la liste d'événements associés au S-99.

Questions?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les rapports d'événements figurant sur la liste, les rapports d'événements des années précédents ou d'autres rapports sur les opérations d'Énergie nucléaire NB, communiquez avec **Kathleen Duguay, gestionnaire des Affaires publiques** au 506-659-6433.

Rapports S-99 de la centrale nucléaire de Point Lepreau pour l'année 2011

Numéro de l'événement	Description
ERD-67140-1011-024-A-00	Divergences identifiées dans la logique de l'alarme incendie
ERD-00583-1012-009-A-00	Changement effectué à une instruction de centrale sans approbation réglementaire
ERD-73140-1101-012-A-00	Entretien des non conformités aux exigences du code du programme d'essais pressurisés des systèmes
ERD-03400-1101-014-A-00	Essais d'étanchéité non effectués sur le blindage d'entrepôt contenant des substances nucléaires
ERD-71500-1101-24A-A-00	Eau chaude domestique du bâtiment administratif
ERD-01347-1102-003-A-00	Programme du plan d'équipement des soupapes de sûreté ne répond pas aux exigences de la norme CSA N285.02006

ERD-03400-1102-009-A-00 (HP)	Pas de signalisation fixe dans la zone de rayonnement
ERD-71310-1102-021-A-00	Soupape de sûreté n'a pas fonctionné sur l'essai de pression de son première réglage «tel que trouvé»
ERD-03400-1102-025-A-00	Pas de signalisation fixe dans la zone de rayonnement
ERD-03641-1103-010-A-00	Transition à la norme CSA N295.4-09 Inspection périodique des composants des centrales nucléaires CANDU
ERD-34810-1103-018-A-00	Contrôle de la zone liquide (CZL) Protection contre la surpression du système
ERD-00583-1103-031-A-00	Effectif minimum de l'équipe d'intervention d'urgence
ERD-00105-1104-012-A-00 (OPS)	Effectif minimum par quart de l'équipe d'intervention d'urgence
ERD-00105-1104-020-A-00 (OPS)	Suivi de la qualification des opérateurs non certifiés
ERD-00105-1104-021-A-00 (OPS)	Qualification des opérateurs de centrale principal
ERD-71400-1105-017-A-00 (OPS)	Le contrôle indûment sélectionné à la position «local» pour la zone no 1 de protection incendie
ERD-67141-1010-08A-A-00	Lacunes dans les panneaux d'incendie de la zone de contrôle secondaire
ERD-00583-1106-010-A-00 (OPS)	Effectif minimum par quart de l'équipe d'intervention d'urgence
ERD-71400-1106-013-A-00 (OPS)	La zone no 51 de protection incendie trouvée isolée
ERD-00105-1106-023-A-00 (OPS)	La requalification du chef de l'équipe d'intervention d'urgence
ERD-00105-1107-025-A-00	Effectif minimum par quart de l'équipe d'intervention d'urgence
ERD-60210-1108-008-A-00 (HP)	Modifications non approuvées à un haut-parleur du système de sonorisation
ERD-00105-1108-025-A-00 (OPS)	Effectif minimum par quart de l'équipe d'intervention d'urgence

Information préliminaire

ERD-41130-1112-001-A-00	Fuite d'eau légère contenant de l'hydrazine à la centrale de Point Lepreau (cliquez ici pour plus de détails)
-------------------------	---